Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 77 (1968)
Heft: 1

Artikel: À propos de la formation des infirmières
Autor: Lapp, Raymond
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682873

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos de la formation des infirmières

Docteur Raymond Lapp

(article paru dans le nº 33/1967 du Bulletin des médecins suisses)

Les nouvelles directives de la Croix-Rouge suisse concernant les écoles d'infirmières publiées en 1966 ont inévitablement suscité des réactions diverses, dans le corps médical en particulier, quelques médecins estimant que la formation des infirmières préconisée par les directives est trop poussée dans le domaine théorique et que certaines connaissances scientifiques inscrites désormais au programme des études ne sont pas nécessaires pour savoir donner des soins au malade alité. Voici en revanche ce que pense à ce propos un médecin enseignant dans une école d'infirmières.

Nous comprenons que tout médecin d'hôpital s'inquiète de la pénurie d'infirmières et qu'il se demande comment remédier à cette situation. Le *professeur H.-K. von Rechenberg* a mis en doute l'opportunité des nouvelles exigences de la Croix-Rouge et pose à nouveau le problème de la formation des infirmières. (Cf. «Inquiétudes» Bull. 26/1967.) Il insiste avec raison sur la primauté des qualités caractérielles de l'infirmière et des connaissances pratiques, sans ignorer cependant le minimum requis en connaissances théoriques. Il est aisé de plaisanter sur quelques performances théoriques, recueillies lors d'examens d'infirmières, mais ceci n'est pas suffisant pour mettre en doute un programme sérieusement étudié pour améliorer la formation générale de l'infirmière. Lorsqu'il dit que «l'insuffisance de formation n'a jamais été cause de difficultés dans les services hospitaliers», je pense que c'est faux et c'est avec cette conception que l'on dévalorise progressivement la profession. Ce n'est pas tellement l'avis du malade qui compte dans ce domaine, mais bien celui du médecin qui est le principal juge des erreurs et des négligences commises. Comment exiger d'une infirmière la précision de mesures aussi simples que celles de fixer un bilan, une diurèse, un régime calculé, une surveillance de la respiration, du pouls ou de la tension, si elle ne comprend pas l'importance primordiale que ces données peuvent avoir? Je n'ai pas encore rencontré d'infirmière très qualifiée qui ignorait la connaissance des soins, tandis que certaines aides-soignantes peuvent être parfaites pour effectuer les soins que l'on peut exiger, mais seront inaptes à remplacer une infirmière pour toutes les autres tâches, impliquant quelque initiative. Les nouvelles directives de la Croix-Rouge n'ont pas pour but de transformer les infirmières en «médecins-auxiliaires à mini-savoir»; elles ont pour seul but d'élever le niveau de la formation sans du tout négliger la partie pratique de la profession. Nous pensons que c'est un progrès qui doit au contraire attirer vers cette profession nombre de jeunes filles qui ont le sens du dévouement et qui désirent aussi participer intelligemment aux progrès de la médecine, sans pour cela se substituer au médecin, comme on voudrait le faire croire. Le désir de comprendre et de mieux connaître les raisons de leurs actes professionnels reste le principal stimulant de la profession d'infirmière qui risquerait sans cela de rapidement se dégrader et de perdre tout attrait pour une jeune fille normalement douée. C'est en élevant le niveau que la Croix-Rouge a justement, me semble-t-il, pensé augmenter l'intérêt professionnel. On peut ironiser sur la multiplication du nombre d'heures d'enseignement (par ex. 160 heures de médecine au lieu de 30 heures précédemment). Ces chiffres, sans commentaires détaillés, peuvent induire en erreur. Il s'agit non pas d'enseignement ex cathedra, mais aussi d'un enseignement avec répétition par des monitrices qualifiées et comprenant les soins infirmiers propres à chaque domaine. Il faut avoir constaté la difficulté qu'il y a à obtenir une bonne assimilation de notions simples et indispensables pour comprendre pourquoi les directives d'enseignement de la Croix-Rouge sont un réel apport pour l'infirmière, donc aussi pour le médecin et finalement pour le malade. Il serait dès lors regrettable que la critique vienne du côté du corps médical.

Il y a beaucoup à faire pour améliorer le recrutement des infirmières auprès des jeunes filles qui vont quitter leur école primaire ou secondaire, en facilitant les conditions matérielles de leur formation ou en créant des écoles préparatoires pour celles qui n'ont pas les connaissances de base nécessaires. Ce sont là des problèmes qui ne sont pas aisés à résoudre et le corps médical peut aider les écoles d'infirmières, en plaidant leur cause auprès du public et surtout auprès des autorités. Ce travail sera plus constructif que la critique de nouvelles directives qui ne cherchent qu'à favoriser une formation plus solide.